



Commune de Florennes
Province de Namur

Collège communal
Place de l'Hôtel de ville 1
5620 Florennes
Tél. : 071 68 11 10
Fax : 071 68 11 11

Documents nécessaires

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Service : Urbanisme
Agent traitant : Sandrine DUMONT Thibaut REMY
071 68 11 14 071 68 14 60
Urbanisme@florennes.be

(voir détails dans l'extrait du Code wallon)

Architecte
Simplifié
Sans archi.

Documents administratifs

■	■	■	2 x	Annexe 20 - demande de permis d'urbanisme
■	■	■	2 x	Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement (annexe I)
■	■	■	2 x	Rapport présentant les travaux projetés (voir détails dans le Code)
■	■	■	2 x	Au moins 5 photos <u>différentes</u> numérotées des voisins et du bien concerné
■			2 x	- Au moins 3 photos <u>différentes</u> numérotées du contexte paysager
■				- Au moins 1 vue en 3 dimensions représentative du projet
■	■		2 x	Annexes 21 & 22 - Attestations de l'architecte
■	■	<input type="checkbox"/>	3 x	Exigences d'isolation thermique et de ventilation (Formulaire 1 ou 2)
■	■	<input type="checkbox"/>	1 x	Formulaire de statistiques des permis de bâtir

Plans

Echelle

■	■	■	5 x	Plan de situation	1/2500 ^e ou 1/5000 ^e
■	■	■	5 x	Plan d'implantation	1/200 ^e ou 1/500 ^e
■	■	<input type="checkbox"/>	5 x	Chaque étage + sous-sol	1/100 ^e
■	■	<input type="checkbox"/>	5 x	Chaque façade	1/100 ^e
■	■	<input type="checkbox"/>	5 x	Coupe	1/100 ^e
<input type="checkbox"/>			5 x	Vue axonométrique	

Frais : prix coûtant - acompte de 20,00 EUR

■ = Obligatoire